

Cote du document: EB 2018/125/R.33/Sup.1  
Point de l'ordre du jour: 5 e) ii) a)  
Date: 30 novembre 2018  
Distribution: Publique  
Original: Français

**F**



Investir dans les populations rurales

## **République du Burundi**

### **Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B)**

### **Accord de financement négocié**

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session  
Rome, 12-14 décembre 2018

---

Pour: **Information**

## **Accord de financement négocié:**

### **Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B)**

(Négociations conclues le 14 novembre 2018)

Don N°: [number]

Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité au Burundi (le "Projet")

La République du Burundi (le "Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou "FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

A) Attendu que le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un financement du Projet décrit à l'annexe 1 du présent Accord;

B) Attendu que le Bénéficiaire entend obtenir du Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour le Développement International (OFID) un prêt pour contribuer au financement du Projet conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre le Bénéficiaire et le Fonds de l'OFID;

C) Attendu que le Bénéficiaire entend obtenir du Programme Alimentaire Mondial (PAM) une contribution au financement du Projet conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre le Bénéficiaire et le PAM;

D) Attendu que le Bénéficiaire entend obtenir de la Banque Africaine de Développement (BAD) un financement du Projet conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre le Bénéficiaire et la BAD;

#### **Section A**

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

## **Section B**

1. Le montant du don est de dix-neuf millions neuf cents mille Droits de tirages spéciaux (19 900 000 DTS).
2. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> juillet et clôture le 30 juin.
3. Un compte désigné libellé en dollars des États-Unis destiné à recevoir les fonds provenant du don du Fonds sera ouvert par le bénéficiaire au nom du projet auprès de la Banque de la République du Burundi (BRB).
4. Le Bénéficiaire contribue au titre des fonds de contrepartie pour un montant estimé à environ onze millions six cents trente-cinq mille dollars des États-Unis (11 635 000 USD) réparti comme suit i) l'exonération de l'ensemble des droits, impôts, taxes et redevances diverses grevant les travaux, les biens et services du Projet, selon les procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire; et ii) certains coûts de gestion de l'Unité de facilitation et de coordination (UFCP).

## **Section C**

1. L'agent principal du Projet est le Ministère chargé de l'Environnement de l'Agriculture et de l'Élevage.
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

## **Section D**

Le Fonds assure l'administration du don et la supervision du Projet.

## **Section E**

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables au premier décaissement et s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales.
  - i) Un responsable chargé des opérations, deux responsables des composantes techniques et un comptable ont été recrutés selon un processus de sélection compétitif;
  - ii) Un projet de manuel de procédures administratives, financières et comptables a été soumis à l'approbation du FIDA.
2. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent accord:
  - i) Le Manuel de procédures administratives, comptables et financières, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet;
  - ii) Tout personnel clé du Projet (coordonnateur, responsable chargé des opérations, responsable administratif et financier, responsable suivi-évaluation et le responsable chargé de la passation des marchés) a été nommé, transféré ou démis de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA.

3. Le présent accord est soumis à la ratification du Bénéficiaire.
4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants des parties dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération  
au développement économique  
Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération  
au développement économique  
BP 1830 – Bujumbura, Burundi

Pour le Fonds:

Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du \_\_\_\_\_, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DU BURUNDI

\_\_\_\_\_  
Représentant autorisé

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

\_\_\_\_\_  
Gilbert F. Houngbo  
Président

## Annexe 1

### *Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution*

#### I. Description du Projet

1. *Zone du projet.* Le projet interviendra sur cinq provinces du Plateau Central (Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga) au sein desquelles 20 communes ont été sélectionnées, en concertation avec les autorités provinciales, en fonction notamment des critères de malnutrition chronique. Le nombre de collines d'intervention est estimé à environ 333 soit plus de 80% des collines ne bénéficiant d'aucun projet de développement dans les 20 communes.

2. *Population cible.* Le projet vise principalement les petites exploitations agricoles familiales des 20 communes d'intervention y compris les collines ne disposant pas de marais aménageables. Les principaux bénéficiaires sont les catégories de ménages 1 et 2 (ruraux sans terres ou disposant de très petites exploitations de moins de 0,5 ha sans bétail), ainsi que les exploitations dirigées par des femmes, les jeunes ruraux vulnérables et les membres de la communauté Batwa. Les enfants en situation de malnutrition aigüe (ainsi que leur famille) feront l'objet d'une intervention directe de suivi nutritionnel. Le nombre des bénéficiaires attendus est estimé à 235 000 ménages (environ 1 175 000 personnes), soit plus de 80% des ménages ne bénéficiant d'aucun projet de développement dans les 20 communes.

3. *Finalité.* L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de résilience des populations rurales du plateau central Burundais par une approche de gestion intégrée des terroirs grâce à une utilisation optimale des ressources naturelles adaptées à une pression démographique croissante.

4. *Objectif.* L'objectif de développement est l'accroissement durable de la productivité et de la production agricoles et la diversification des opportunités économiques rurales.

5. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

#### **5.1 Composante 1. Aménagement intégré des terroirs**

Cette composante a pour objectif de contribuer à l'intensification de la production agricole sur les collines et dans les marais et renforcer la résilience des systèmes de production.

*5.1.1 Sous-composante 1.1 Aménagement des terroirs agricoles.* L'objectif de cette sous composante est i) de contribuer à accroître les rendements des cultures pluviales sur les pentes des collines et des cultures irriguées dans les "marais" (vallées ou bas-fonds) et ii) d'atténuer les chocs climatiques par des aménagements permettant la maîtrise de l'eau et la conservation des sols, l'utilisation de techniques culturales résilientes et le développement de la petite irrigation collinaire sur les bassins versants.

*5.1.2 Sous-composante 1.2. Désenclavement et infrastructures de valorisation.* L'objectif de cette sous-composante est de désenclaver les zones de production agricoles et la construction d'infrastructure de stockage et de valorisation des produits agricoles à travers notamment i) la réhabilitation des tronçons de pistes rurales pour permettre l'accès aux collines et marais (environ 150 km) ii) la construction de 30 hangars de stockage pour le riz équipés de décortiqueuses blanchisseuses sur les collines ayant des marais aménagés/réhabilités et 100 magasins pour produits vivriers (haricot, maïs, blé, pomme de terre, etc.) sur les collines ne bénéficiant pas de marais aménagés.

## **5.2 Composante 2. Structuration communautaire inclusive, amélioration de la productivité et réduction de la vulnérabilité**

L'objectif de cette composante est de mettre à l'échelle les bonnes pratiques afin d'accroître l'organisation de la base productive, d'améliorer la productivité et la situation nutritionnelle des groupes les plus vulnérables à travers la mise en œuvre des activités suivantes:

*5.2.1 Sous-composante 2.1. Développement communautaire inclusif et renforcement des capacités.* Ce développement interviendra à travers notamment i) une structuration communautaire inclusive par la mise en place ou le renforcement des capacités et l'accompagnement des Comités de développement Communautaires (CDC); des Comités communaux de développement Communautaires (CCDC) et des Comites provinciaux de développement (CDP), l'émergence et le développement d'associations de petits producteurs de base et la structuration des coopératives, ii) la formation aux métiers des jeunes ruraux par le biais de l'organisation de sessions dédiées aux métiers et au GERME (Gérez mieux votre entreprise) en vue du développement de l'entrepreneuriat en faveur d'environ 3 000 jeunes ruraux y compris des jeunes Batwa dont 40% de jeunes femmes sur des métiers techniques et l'initiation de microprojets.

*5.2.2 Sous-Composante 2.2 Appui aux coopératives pour la valorisation, diversification de la production et développement des microentreprises.* Cette sous-composante a pour objet de permettre le développement des groupements pré-coopératives (GPC) et coopératives permettant l'accès aux intrants, la fourniture de services, le stockage, la transformation et la commercialisation des produits notamment i) en appuyant les associations de producteurs et GPC existants dans les communes d'intervention dans l'élargissement de leur base d'adhérents, en particulier pour l'inclusion des plus vulnérables, et leur évolution vers le statut de société coopérative, ii) en soutenant l'émergence des groupements collinaires et leur processus de fédération en GPC puis en coopérative communale) dans les communes n'ayant pas de GPC, enfin iii) en établissant un partenariat avec les structures d'encadrement des coopératives, notamment la Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement (CAPAD) pour le développement institutionnel et économique à différents niveaux de structuration en relation avec les structures d'encadrement du ministère de tutelle du projet.

*5.2.3 Sous-composante 2.3. Amélioration de la productivité agricole.* Cette sous-composante a pour objet d'assurer notamment l'amélioration des rendements des trois cultures vivrières principales de la zone du projet (riz, maïs et haricot) et la sécurité alimentaire à travers i) la mise en place, la formation et le fonctionnement de Champs écoles paysans (CEP) dans les marais aménagés et sur les collines, tous orientés vers le système intégré agro-sylvo-zootechnique ainsi que la formation de facilitateurs, internes et externes pour de 2 000 ha de marais aménagés, ii) l'accès à des semences et plants de qualité, résilients au changement climatique et de préférence produits localement (riz, haricot, maïs, niébé, pois cajan, etc.) en organisant des campagnes de sensibilisation, des foires de semences iii) la promotion du petit élevage comme moyen de contribution à la fertilisation des exploitations des bénéficiaires très pauvres iv) l'aquaculture associée (pisciculture, aviculture et la porciculture), v) l'apiculture et l'aviculture et (vi) la valorisation et la diversification de la production agricole en appuyant le stockage, la transformation et la commercialisation par les coopératives.

*5.2.4 Sous composante 2.4. Appui à la lutte contre la malnutrition*

L'objectif de cette sous-composante est de contribuer à la lutte contre la malnutrition des populations vulnérables et à la prévention de la malnutrition chronique par la promotion, l'accès et l'utilisation des aliments nutritifs locaux dans la zone du projet notamment à travers i) l'organisation d'environ 3 990 séances de

mobilisation/sensibilisation et de communication de masse de la population en faveur des ménages toutes catégories confondues (dont 70% des ménages cibles) qui porteront sur les bonnes pratiques d'alimentation, hygiène, nutrition, santé reproductive, foyers améliorés et les effets des changements climatiques, ii) la formation de 3 025 acteurs communautaires sur la prise en charge de la malnutrition aigüe modérée et la prévention de la malnutrition chronique.

### **5.3 Composante 3. Coordination, gestion et suivi évaluation du Projet**

La gestion administrative, financière et le suivi-évaluation seront confiés à l'Unité de facilitation et de coordination (UFCP) du Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) en cours d'exécution.

Du personnel additionnel sera recruté pour renforcer l'UFCP/PNSADR-IM notamment un Responsable des Opérations qui assistera le Coordonnateur national, deux (2) Responsables de composantes (1&2), un Responsable Nutrition, un Responsable Communication/gestion des savoirs, un assistant en suivi-évaluation, un Comptable, un Assistant Comptable et du personnel de soutien sur le terrain (techniciens, assistantes, chauffeurs...).

Des prestataires de services et/ou des partenaires publics/privés assureront la mise en œuvre et l'exécution des activités.

Une équipe technique, implantée au niveau de la coordination régionale des projets dans l'une des UFCR existantes (Gitega, Ngozi), assurera le suivi de la mise en œuvre du projet afin de faciliter l'exécution et le suivi rapproché des activités, en relation avec les directions provinciales de l'environnement, agriculture et élevage.

Au niveau central, un appui sera apporté au MINEAGRIE pour l'amélioration des données statistiques, la mise en place d'une cellule de S/E destinée à pérenniser les acquis des projets, la mise en place de l'agence nationale des coopératives (ANACOOOP), et le renforcement du système de veille et d'alerte précoce des épidémies animales et végétales.

## **II. Dispositions relatives à l'exécution**

### **A. Approche**

Le projet adopte une approche d'aménagement intégré des terroirs et d'intégration agriculture-élevage en stabulation, avec un soutien important aux coopératives existantes et nouvelles pour la valorisation et la commercialisation des produits de façon à permettre aux petits producteurs d'améliorer leurs rendements et leurs revenus. De ce fait, le projet entraîne une nouvelle approche dans ses modalités de mise en œuvre car l'intervention dans les collines n'est plus conditionnée par la présence d'un marais à aménager et cible les collines à haute densité démographique où sont concentrés les groupes vulnérables des catégories 1 & 2 faiblement touchés par les projets en cours.

### **B. Cadre organisationnel**

#### **1. Agent principal du Projet**

Le Ministère chargé de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, en sa qualité d'Agent principal du Projet assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

## 2. Niveau de pilotage et de concertation

Le pilotage et l'orientation du Projet seront assurés au niveau national, par le Comité stratégique d'orientation (CSO) et le Comité technique de pilotage (CTP) communs aux projets sur financement du FIDA en cours d'exécution au Burundi.

## 3. Niveau de coordination et gestion du Projet

La coordination, la gestion administrative et financière ainsi que le suivi-évaluation du Projet seront confiés à l'UFCP du PNSADR-IM. Une équipe technique sera recrutée pour le suivi de la mise en œuvre des composantes et sera implantée sur le terrain dans l'une des Coordinations régionales communes aux projets en cours et en relation avec les services déconcentrés au niveau Province. Les procédures de gestion financière seront celles prévues dans le manuel de gestion administrative, financière et comptable du PNSADR-IM. Les comptes du Projet seront annuellement vérifiés par un cabinet ou firme d'audit comptable acceptable pour le FIDA. Les procédures de contrôle interne seront détaillées dans le manuel des procédures administratives et financières.

### **C. Supervision**

La supervision du Projet sera assurée conjointement par le FIDA et le Gouvernement, sous forme de missions annuelles. Les ministères concernés seront associés aux missions de supervision. Des missions d'appui à la mise en œuvre pourront être menées en fonction du déroulement des activités. A la fin de la 3ème année un examen intermédiaire conjoint FIDA/Gouvernement sera réalisé afin de dresser le bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés, analyser la pertinence des méthodologies et vérifier également le niveau de décaissements des ressources et l'éventuelle nécessité de réallocation des ressources disponibles.

### **D. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs**

#### 1. Planification

La planification annuelle des activités sera faite au moyen du Programme de travail et de budget annuel (PTBA), dont la préparation se fera au niveau local (collines-communes) avec les consultations des bénéficiaires, au niveau provincial et au niveau national par l'UFCP.

#### 2. Suivi-évaluation

Le suivi-évaluation participatif sera intégré dans le système de Suivi Evaluation Automatisé et Décentralisé (SEAD) dont le logiciel appliqué dans un premier temps au PNSADR-IM sera généralisé. Les résultats SEAD/GAR et SYGRI des produits qui seront poursuivis pendant l'année seront précisés. Le Projet mettra en œuvre un plan de gestion environnemental et social.

#### 3. Apprentissage et gestion des savoirs

Une stratégie de communication développée avec l'appui du FIDA est en cours de mise en œuvre pour renforcer les canaux d'information, de transmission des savoirs et du savoir-faire orientés en faveur des plus vulnérables notamment les femmes et les jeunes sera élargi au présent projet.

### **E. MANUEL DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

1. *Préparation.* Un Manuel de procédures administratives, comptables et financières acceptable pour le FIDA sera préparé et inclura, notamment: i) la coordination

institutionnelle quotidienne du Projet, ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marchés, de contrôle et d'évaluation, de gestion financière et de reporting, iii) les procédures de recrutement du personnel clé du Projet ou de toute assistance technique, iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Projet, et v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Projet.

2. *Approbation et adoption.* Ce Manuel sera adressé au FIDA pour commentaire et approbation et sera adopté par le Bénéficiaire tel qu'approuvé par le FIDA. Une copie sera communiquée au FIDA dans les meilleurs délais. Le Bénéficiaire devra exécuter le Projet conformément au Manuel et ne pourra le modifier, l'abroger, y déroger ou permettre de le modifier, de l'abroger ou d'y déroger sans l'accord écrit préalable du FIDA.

**Annexe 2***Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation du produit du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

| Catégorie                       | Montant alloué au titre du don du Fonds (exprimé en DTS) | Pourcentage*  |
|---------------------------------|--|---|
| 1. Génie civil                  | 400 000  | 100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires et du Gouvernement |
| 2. Equipements et Matériels (*) | 5 300 000  | 100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires et du Gouvernement |
| 3. Prestations de service (**)  | 10 000 000   | 100% HT et Hors Contribution du Gouvernement                      |
| 4. Salaires et Indemnités       | 1 600 000  | 100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires                    |
| 5. Coûts récurrents             | 600 000  | 100% HT et Hors Contribution des Bénéficiaires                    |
| Non alloué                      | 2 000 000  |   |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>19 900 000</b>  |   |

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

La catégorie "Equipements et Matériels" y compris le financement des véhicules et la catégorie "Prestations de services" inclut le financement des Etudes, Formation, Assistance Technique.

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents à toutes les catégories confondues encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 100 000 USD.

### **Annexe 3**

#### *Clauses particulières*

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Recrutement du personnel.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, sur la base de contrats dont la durée ne pourra excéder la durée du Projet. Le personnel sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement du personnel ainsi que la décision de mettre fin à leurs fonctions ou à leur affectation se fera en consultation avec le FIDA. Le Bénéficiaire encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

2. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes à pourvoir dans le cadre du Projet.